

Commune de  
Sainte-Ruffine



REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Département  
de la Moselle

Nombre de membres  
du Conseil Municipal :

Elus : 15  
En exercice : 13  
Quorum : 8

Présents : 8  
Pouvoirs : 5  
Absents : 5

Convoqués le :  
06/05/2024

Procès-Verbal du conseil municipal  
Séance du 14 mai 2024 à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai 2024, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BAUDOÛIN Daniel, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur BAUDOÛIN Daniel, maire.  
Madame HAHN Sylvie, adjoint au maire.  
Mesdames LAMISSE Véronique, RIPPLINGER Valérie, Messieurs BARTHELEMY Jean-Baptiste, CARL Christophe, HOELTZEL Patrick et SCHNEIDER Roland, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés :** Mesdames COUPPEY Annick, DAMOISELET Fabienne et DOGNY Manon, Messieurs BOTELLA Gérard et JOYEUX Jean-Pierre.

**Pouvoirs :**

Mme COUPPEY Annick donne pouvoir à Mme LAMISSE Véronique ;  
Mme DAMOISELET Fabienne donne pouvoir à M. HOELTZEL Patrick ;  
Mme DOGNY Manon donne pouvoir à Mme RIPPLINGER Valérie ;  
M. BOTELLA Gérard donne pouvoir à M. BAUDOÛIN Daniel ;  
M. JOYEUX Jean-Pierre donne pouvoir à M. SCHNEIDER Roland ;

**Secrétaire de séance :** Madame RIPPLINGER Valérie

**Ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

**Points à délibérer :**

- 1 – DCM 2024/21 : RPQS annuels 2022 de l'Eurométropole de Metz.
- 2 – DCM 2024/22 : Tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire à compter du 01/09/2024.
- 3 – DCM 2024/23 : Règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire.
- 4 – DCM 2024/24 : Dénomination de la voie privée Chemin de la Tuilerie.

**Monsieur BAUDOÛIN ouvre la séance à 19H10 avec 13 voix.**

Il propose l'adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°2024/21 : Rapports annuels sur les prix et la qualité du service de Metz Métropole de 2022.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39 en son alinéa 1<sup>er</sup>,

**CONSIDERANT** le Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2022 de Metz Métropole annexés à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que ces rapports fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en la présente séance,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des rapports annuels sur les prix et la qualité du service de l'exercice 2022 de Metz Métropole.

**Adopté par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Délibération n°2024/22 : Tarifs cantine et garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Le maire propose au conseil municipal de mettre à jour la tarification concernant le service de cantine et de garderie car les cours d'anglais auront dorénavant lieu le jeudi. En conséquence, le tarif de 6 euros sera désormais appliqué lors de la 1<sup>ère</sup> heure de garderie du jeudi, et celui de 4.20€ pour la 1<sup>ère</sup> heure de garderie du mardi.

	LUNDI, MARDI, VENDREDI	JEUDI
<b>GARDERIE MATIN – 7H30-8H30</b>	4.20 €	
<b>CANTINE – PAUSE MERIDIENNE</b>	7.93 € - 1 <sup>er</sup> enfant	
	5.63 € - 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> enfant	
	Réservation hors délai : 10.00 €	
<b>GARDERIE SOIR – 16H30-17H30</b>	4.20 €	6.00 €
<b>GARDERIE SOIR – 17H30-18H30</b>	4.20 €	
<b>Toute heure entamée est due. Passé 18h30, le retard sera facturé 7.00 € de l'heure.</b>		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE**

d'adopter les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Adopté par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Délibération n°2024/23 : Règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire.**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de revisiter régulièrement le règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire afin de prendre en compte les modifications qui interviennent dans le fonctionnement de ce service rendu à la population.

Madame Hahn, 1<sup>ère</sup> adjointe, et les membres de la commission jeunesse et vie scolaire présentent au conseil leur projet de mise à jour du règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire en prévision de l'année scolaire 2024-2025.

Le mode de paiement est modifié afin de pouvoir instaurer le paiement par prélèvement automatique SEPA.

Le numéro de téléphone à utiliser pour joindre la cantine de Jussy est ajouté.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver le règlement proposé en annexe et dont la rédaction a été achevée le 25/04/2024, et de le rendre applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**par 13 pour, 0 contre et 0 abstention.**

**Délibération n°2024/24 : Dénomination de la voie privée dite « Chemin de la Tuilerie ».**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

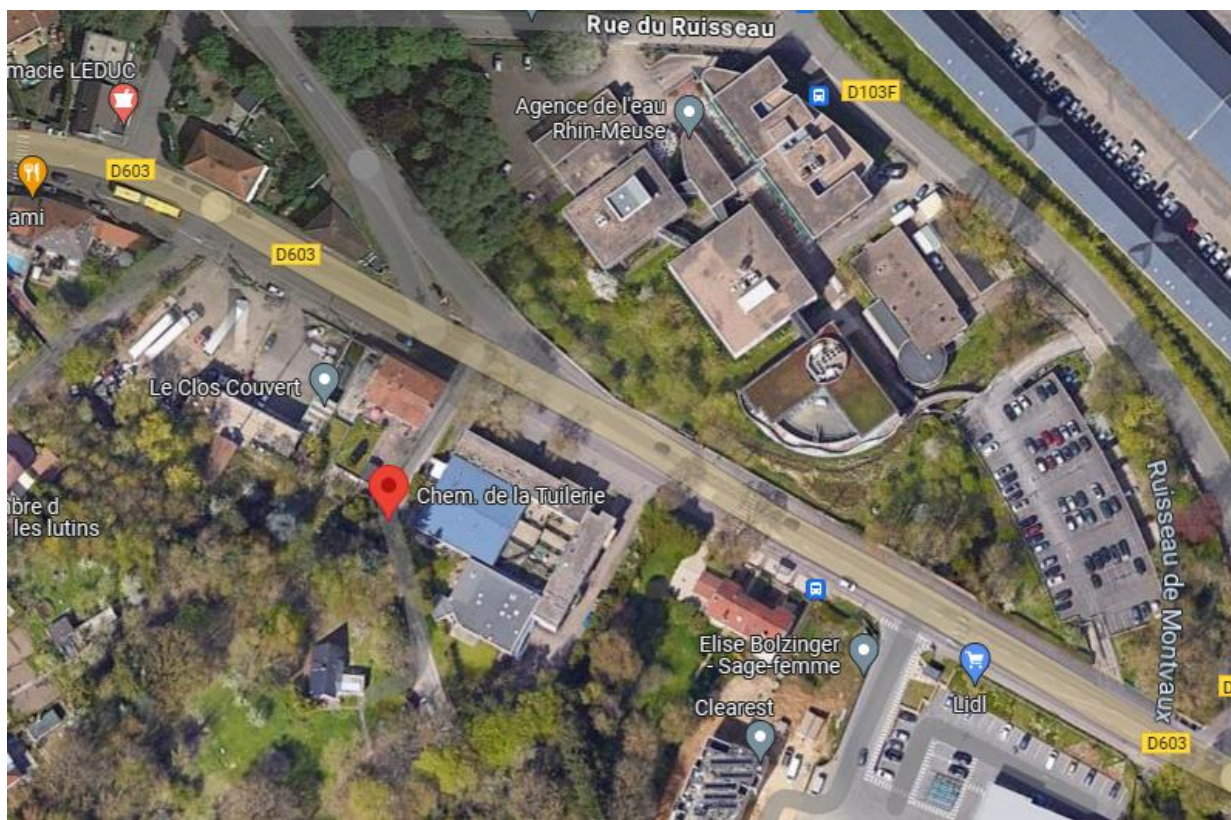
La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

**CONSIDERANT** l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- **d'ADOPTER** la dénomination « Chemin de la Tuilerie » attribué à la voie privée indiquée sur le plan ci-après.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



par 13 pour, 0 contre et 0 abstention.

Le Maire clôt la séance à 20H00.

**Récapitulatif des points délibérés :**

- |  |          |
|--|----------|
| 1 – DCM 2024/21 : RPQS annuels 2022 de l’Eurométropole de Metz.                              | APPROUVE |
| 2 – DCM 2024/22 : Tarifs de la cantine et de l’accueil périscolaire à compter du 01/09/2024. | APPROUVE |
| 3 – DCM 2024/23 : Règlement intérieur de la cantine et de l’accueil périscolaire.            | APPROUVE |
| 4 – DCM 2024/24 : Dénomination de la voie privée Chemin de la Tuilerie.                      | APPROUVE |

**SIGNATURES**

<b><u>Le Président de séance :</u></b> Monsieur BAUDOUIN Daniel	
<b><u>Le Secrétaire de séance :</u></b> Madame RIPPLINGER Valérie	